

AIDE - MEMOIRE
des conditions d'admission détaillées au poste d'
installateur chauffage-sanitaire (m/f)
régime du salarié, en vue d'une fonctionnarisation

L'administration communale de la Ville de Luxembourg se propose de recruter **un installateur chauffage-sanitaire (m/f)** dans le régime du salarié « ouvrier qualifié », à plein temps, sous contrat à durée déterminée, limité à une année et en vue d'une fonctionnarisation (engagement définitif) dans le « **groupe de traitement D1** » pour les besoins du **Service Sports**.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- détenir un diplôme **CATP/DAP installateur chauffage-sanitaire** ou un certificat étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;
- être en possession d'un permis de conduire de la classe B.

b) Descriptif du poste

Tâches :

- Organiser et effectuer les travaux assignés et ordres de réparations dans le domaine du chauffage, sanitaire et ventilation ;
- Réaliser les réparations, assemblages, travaux de maintenance et de dépannage dans différents bâtiments et ateliers de la Ville de Luxembourg suivant les règles de l'art ;
- Déplacements fréquents sur tous les sites sportifs pour réaliser les travaux ;
- Maîtriser les outils et machines de travail nécessaires ;
- Suivre l'évolution des techniques et des matériels dans le métier de l'installateur ;
- Travailler lors des manifestations d'envergure (fête nationale, etc...) ;
- Suivre les instructions de sécurité, afin d'éviter tout danger pour lui-même et pour autres personnes ;
- Garantir les respects des mesures de sécurité inhérentes aux dispositions légales de sécurité, d'hygiène et de santé.

Profil :

- Conscientieux, ponctuel, polyvalent et autonome ;
- Avoir la faculté de s'intégrer dans une équipe existante ;
- Apte à effectuer des travaux en hauteur.

Atouts :

- Avoir une expérience à un même type de poste constitue un avantage ;
- Notions de base ou formation dans le domaine électrique, notamment pour la maintenance d'installations électriques sanitaires (panneaux de douches électriques, pompes de circulation, connexes, etc...) ;
- Notions de base ou formation dans le domaine de la serrurerie.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Cyril SCHWEITZER, responsable coordination des équipes ouvriers, au numéro de téléphone 4796- 4438.

c) Pièces à joindre :

1. demande d'emploi (**veuillez indiquer la référence : 401-D1-install-Sport**) ;
2. curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
3. acte de naissance ou acte de mariage ;
4. copie de la carte d'identité ou du passeport ;
5. copie recto/verso du permis de conduire B ;
6. copie de la carte de sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
7. extrait du casier judiciaire datant de moins de deux mois - bulletins n°3 et n°4, (Guichet.lu) ;
8. copies des diplômes et certificats d'études ;
9. le cas échéant, une preuve de réussite à l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement D1, fonction d'artisan, incluant le relevé des notes de l'examen d'admissibilité ;
10. certificat d'affiliation complet reprenant toutes les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (Guichet.lu) ;
11. photo passeport récente.

Les candidats (m/f) sont priés de fournir un **numéro de téléphone** par lequel il/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à envoyer **par voie électronique** en remplissant le **formulaire de candidature** du poste souhaité sur jobs.vdl.lu pour le **vendredi, 5 décembre 2025** au plus tard.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

d) Modalités de recrutement :

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et le cas échéant d'entretien.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de louage de service à durée déterminée, avec une période d'essai de 6 mois et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement D1.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin de travail, par application des dispositions de l'article L- 326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

En vue de la fonctionnarisation, le/la candidat(e) s'engage à s'inscrire et à passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service 1) l'épreuve d'aptitude générale et 2) l'examen d'admissibilité prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen de l'année 2025/2026 est publié sur le site Internet www.govjobs.public.lu. Les inscriptions se font

exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidat(e)s pouvant faire valoir une nomination définitive en qualité de fonctionnaire dans le secteur communal ou auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté est possible.

e) Rémunération :

Le/la candidat(e) retenu(e) sera engagé(e)s à plein temps, dans le régime du salarié moyennant contrat de louage de service à durée déterminée limitée à une année, avec possibilité de renouvellement et en vue d'une fonctionnarisation dans le groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, fonction d'artisan, tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux. La période d'essai est fixée à 6 mois.

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « D1 », sous-groupe à attributions particulières tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le/la titulaire touchera une indemnité de 146 points indiciaires, soit 3.552,79 € au nombre-indice actuel de 968,04.

Le traitement du fonctionnaire **nommé définitivement** est calculé à partir du 5^{ème} échelon du grade 3, soit 160 points indiciaires correspondant à 3.893,47 € brut, au nombre indice actuel de 968,04.

Au moment de la nomination définitive, les périodes travaillées antérieurement dans le secteur privé ou dans le secteur public sont bonifiées pour la totalité (100%) lors du calcul du traitement initial. Le traitement de 3.552,79 € est donc à considérer comme traitement minimal de début de carrière.

Le/la salarié(e) qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 705,69 € brut.

Le/la salarié(e) bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.